

COMPTE RENDU
Du Conseil de Communauté de Communes "Norge et Tille"
Séance du lundi 25 mars 2019

Département de la Côte d'Or

Date de convocation (mail) :
20 mars 2019

Date d'affichage :
20 mars 2019

Nombre de Conseillers
En exercice : 28

Présents : 24
Absents : 5
Pouvoirs : 3
Votants : 27

L'an deux mil dix-neuf, le 25 mars, à 18h30 le Conseil de la Communauté de Communes "Norge et Tille" s'est réuni en la salle intergénérationnelle à Saint Julien, sous la présidence de Ludovic ROCHETTE.

Etaient présents :

Patrick MORELIERE - Bruno PICONNEAUX - Rémi BOURGEOT – Martine FAYOLLE - Patricia GOURMAND - Philippe ANTOINE - Philippe MEUNIER - Bernard CADIOU (suppléant) - Ludovic ROCHETTE – Frédéric IMBERT - Patrice CHIFFOLOT - Maryline GIRAUDET - Michel BOBIO - Patrice DEMAISON - Maurice CHEBION – Jean-Pierre OPPLERT - Patrice MANCEAU – Nadine MUTIN – Michel LENOIR - Françoise VAN ROY - Jean-François DELNESTE - Vincent DELATTE - Pierre JOBARD - Suzanne FERRAND.

Absents excusés :

Claire GUICHARD - Didier MAINGAULT (remplacé par Bernard CADIOU suppléant) – Gérald NICOLAÏ (pouvoir à Patrice CHIFFOLOT) - Guy HERVIEU (pouvoir à Nadine MUTIN) - Nadine BAZIN (pouvoir à Vincent DELATTE).

Secrétaire de séance :

Frédéric IMBERT

Le Président ouvre la séance du Conseil Communautaire.

Le Président tient tout d'abord à remercier M. LENOIR pour avoir accueilli le Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire adopte le Compte Rendu de la séance du 4 mars 2019.

AFFAIRES FINANCIERES ET GENERALES

Le Conseil Communautaire :

- a accepté de rattacher au précédent Conseil Communautaire, la délibération autorisant le groupement de commande avec la Commune de Bellefond.

COMPTE DE GESTION 2018 DU BUDGET PRINCIPAL (délibération n°20)

Vu l'article L2121-31 du CGCT ;

Vu le compte de gestion du budget principal tenu pour l'année 2018 par M. PERRIN, comptable public au centre des finances publiques de Dijon Banlieue et Amendes, visé par le comptable supérieur ;

Le Président présente aux conseillers le compte de gestion du budget principal de la Communauté de Communes Norge et Tille établi par M. PERRIN, comptable public au centre des finances publiques de Dijon Banlieue et Amendes, pour l'année 2018. Il certifie que le compte de gestion 2018 est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, en dépenses et en recettes.

Les Conseillers, après en avoir débattu, **ARRETENT**, à l'unanimité, le compte de gestion 2018.

COMPTE DE GESTION 2018 DU BUDGET ANNEXE DE LA PETITE FIN (délibération n°21)

Vu l'article L2121-31 du CGCT ;

Vu le compte de gestion du budget annexe de la Petite Fin tenu pour l'année 2018 par M. PERRIN, comptable public au centre des finances publiques de Dijon Banlieue et Amendes, visé par le comptable supérieur ;

Le Président présente aux conseillers le compte de gestion du budget annexe de la Petite Fin de la Communauté de Communes Norge et Tille établi par M. PERRIN, comptable public au centre des finances publiques de Dijon Banlieue et Amendes, pour l'année 2018. Il certifie que le compte de gestion 2018 est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, en dépenses et en recettes.

Les Conseillers, après en avoir débattu, **ARRETENT**, à l'unanimité, le compte de gestion 2018.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET PRINCIPAL (délibération n°18)

Vu les articles L1612-12, L2121-14 et L2121-31 du CGCT ;

Vu la comptabilité 2018, en dépenses et en recettes, tenue par le Président de la Communauté de Communes Norge et Tille;

M. Ludovic ROCHETTE, assiste à la présentation et quitte la salle avant le vote. M. Michel LENOIR, rapporteur du budget, prend la présidence de la séance et présente aux conseillers le compte administratif du budget principal établi par le Président, pour l'année 2018.

La balance générale se présente comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses nettes	4 992 081,97 €	278 530,79 €
Dépenses totales	4 992 081,97 €	278 530,79 €
Recettes nettes	5 265 172,88 €	192 745,90 €
Report 2017	1 343 465,49 €	293 493,95 €
Recettes totales	6 608 638,37 €	486 239,85 €
Excédent de clôture 2018	1 616 556,40 €	207 709,06 €

Après le départ du président, les membres du Conseil Communautaire débattent du compte administratif 2018.

Les Conseillers **ARRETENT** à l'unanimité, le compte administratif 2018.

Le président précise que le compte administratif 2018 est proche de celui de 2017, la Communauté de Communes prend son rythme de croisière.

Il remercie les membres de la commission finances et leur demande de voir comment on pourrait mutualiser les dépenses.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET ANNEXE DE LA PETITE FIN (délibération n°19)

Vu les articles L1612-12, L2121-14 et L2121-31 du CGCT ;

Vu la comptabilité 2018, en dépenses et en recettes, tenue par le Président de la Communauté de Communes Norge et Tille;

M. Ludovic ROCHETTE, assiste à la présentation et quitte la salle avant le vote. M. Michel LENOIR, rapporteur du budget, prend la présidence de la séance et présente aux conseillers le compte administratif du budget annexe de la Petite Fin établi par le Président, pour l'année 2018.

La balance générale se présente comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses nettes	965 194,16 €	968 285,38 €
Report 2017		409 110,02 €
Dépenses totales	965 194,16 €	1 377 395,40 €
Recettes nettes	880 026,80 €	909 110,02 €
Report 2017	545 347,83 €	
Recettes totales	1 425 374,63 €	909 110,02 €
Résultat de clôture 2018	460 180,47 €	- 468 285,38 €

Après le départ du président, les membres du Conseil Communautaire débattent du compte administratif 2018. Les Conseillers **ARRESENT** à l'unanimité, le compte administratif 2018.

AFFECTATION DES RESULTATS 2018 – BUDGET PRINCIPAL (délibération n°22)

Vu les articles L2311-5 et R2311-11 du CGCT ;

Vu la délibération 2019-18 approuvant le Compte administratif 2018 du budget principal de la Communauté de Communes Norge et Tille ;

Considérant que le compte administratif 2018 de la Communauté de Communes Norge et Tille fait apparaître, pour l'exercice 2018, un excédent de fonctionnement et un excédent d'investissement :

- Le résultat de fonctionnement 2018 est de 1 616 556,40 €
- Le résultat d'investissement 2018 est de 207 709,06 €.

Le Conseil, **VOTE**, à l'unanimité, l'affectation des résultats suivant :

- Report de fonctionnement
 - o au R002 : 1 576 819,02 €
 - o au 1068 (RI) : 39 737,38 €
- Report d'investissement au R001 : 207 709,06 €.

AFFECTATION DES RESULTATS 2018 – BUDGET ANNEXE DE LA PETITE FIN (délibération n°23)

Vu les articles L2311-5 et R2311-11 du CGCT ;

Vu la délibération 2019-19 approuvant le Compte administratif 2018 du budget annexe de la Communauté de Communes Norge et Tille ;

Considérant que le compte administratif 2018 du Budget Annexe de la Communauté de Communes Norge et Tille fait apparaître, pour l'exercice 2018, un excédent de fonctionnement et un déficit d'investissement :

- Le résultat de fonctionnement 2018 est de 460 180,47 €
- Le résultat d'investissement 2018 est de - 468 285,38 €.

Le Conseil, **VOTE**, à l'unanimité, l'affectation des résultats suivant :

- Report de fonctionnement au R002 : 460 180,47 €
- Report d'investissement au D001 : 468 285,38 €

VOTE DES TAUX DES QUATRE TAXES DIRECTES 2019 (délibération n°24)

Vu l'article 1636 B sexies du code général des impôts ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 25 novembre 2016 portant création de la Communauté de Communes Norge et Tille, issue de la fusion des communautés de communes Val de Norge et Plaine des Tilles, au 1er janvier 2017 ;

Considérant le produit de fiscalité nécessaire à l'équilibre du budget 2019, le Président propose de déterminer des taux de taxes identiques à l'année précédente.

Considérant que pour 2019, le taux maximum de droit commun est inférieur au taux de CFE voté en 2018. En 2019, la Communauté de Communes Norge et Tille n'a donc pas la possibilité de mettre en réserve une fraction de taux de CFE.

Le Conseil Communautaire, **VOTE**, à l'unanimité, les taux des taxes locales et :

- **DECIDE** de maintenir le taux de la taxe d'habitation à 7,99% ;
- **DECIDE** de maintenir le taux de la taxe sur le foncier bâti à 0% ;
- **DECIDE** de maintenir le taux de la taxe sur le foncier non bâti à 1,75% ;
- **DECIDE** de maintenir le taux de la cotisation foncière des entreprises à 17,79% ;

Le président précise que la Communauté de Communes Norge et Tille est une des rares intercommunalités à avoir baissé la quasi-totalité de ses taux. Une harmonisation à la baisse a été réalisée sur l'ensemble du territoire. En effet, on arrive encore à monter un budget avec un taux de Taxe sur le foncier bâti à 0%. Les taux ont été maintenus depuis 2017.

La Communauté de Communes reverse plus de 1 500 000 € au titre du FNGIR au fonds national de garantie.

VOTE DU TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES 2019 (délibération n°25)

Vu l'article 1636 B sexies du code général des impôts ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 25 novembre 2016 portant création de la Communauté de Communes Norge et Tille, issue de la fusion des communautés de communes Val de Norge et Plaine des Tilles, au 1er janvier 2017 ;

Considérant le produit de fiscalité 2019 nécessaire à l'exercice de la compétence Environnement pour la collecte et le traitement des ordures ménagères, et la diminution de la contribution de 3€ par habitant par le SMICTOM, le Président propose de diminuer le taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2019 de 7.38 % à 7,22 % pour la zone 2 et le taux de 5,90 % à 5.77 % pour les zones 1 et 3.

Pour la Zone 1 – Plaine des Tilles : Arc sur Tille, Couternon, Remilly, Varois et Chaignot.

Pour la Zone 2 : immeubles collectifs et restaurant d'Asnières les Dijon

Pour la Zone 3 – Autres territoires : Asnières les Dijon, Bellefond, Bretigny, Brognon, Clénay, Flacey, Norges-la- Ville, Orgeux, Ruffey-les-Echirey, Saint-Julien.

Le Conseil Communautaire, **FIXE**, à l'unanimité, les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à

- 7,22 % pour la Zone 2
- 5,77 % pour les Zones 1 et 3

VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2019 (délibération n°26)

Vu les articles L2311-1 et suivant du CGCT ;

Vu la délibération 2019-22 affectant les résultats de l'exercice 2018 ;

Vu les délibérations 2019-24 et 2019-25 fixant les taux de fiscalité ;

Considérant les dépenses obligatoires pour l'année 2019, le Président présente au Conseil le projet de budget primitif principal discuté lors du Bureau tenu le 18 mars 2019.

Le Conseil, **VOTE**, à l'unanimité, le budget primitif principal 2019. Le vote se fait par chapitre.

Le budget est arrêté comme suit :

- Section de fonctionnement : Dépenses 5 318 412,00 € ; Recettes 6 895 231,02€
- Section d'investissement : Dépenses 393 047,00 € ; Recettes 600 756,06 €

Le président informe les membres du Conseil Communautaire que beaucoup de projets 2019 (Cap 100% Côte d'Or, étude Base de Loisirs) se réaliseront sur 2020. Même si c'est une année d'élection, les investissements continueront.

VOTE DU BUDGET ANNEXE 2019 – ZAE DE LA PETITE FIN (délibération n°27)

Vu les articles L2311-1 et suivant du CGCT ;

Vu la délibération 2019-23 affectant les résultats de l'exercice 2018 ;

Considérant les dépenses obligatoires pour l'année 2019, le Président présente au Conseil le projet de budget annexe discuté lors du Bureau tenu le 18 mars 2019.

Le Conseil, **VOTE**, à l'unanimité, le budget annexe 2019. Le vote se fait par chapitre.

Le budget est arrêté comme suit :

- Section de fonctionnement : Dépenses 707 385,38 € ; Recettes 1 070 912,72 €

- Section d'investissement : Dépenses 681 021,65 € ; Recettes 681 021,65 €

La fin des travaux a été prise en compte dans ce budget primitif car certaines subventions doivent se terminer en 2019. Si nécessaire, des demandes de prorogation seront demandées.

CAP 100% COTE D'OR (délibération n°28)

Vu la délibération n°75 du 17 octobre 2018, actant les 3 premiers projets à inscrire au programme Cap 100% Côte d'Or

Le président rappelle que la Communauté de Communes peut inscrire jusqu'à 4 projets de maîtrise d'ouvrage intercommunale et/ou communale d'intérêt supra-communal. Les projets doivent être au minima au stade de l'avant-projet sommaire et ne pas avoir fait l'objet d'un commencement des travaux par la signature d'un ordre de service.

Lors du Conseil Communautaire du 17 octobre 2018, 3 projets ont été retenus pour les inscrire dans ce programme.

Le Conseil Communautaire, à l'**UNANIMITE** :

- **SOUHAITE** inscrire le 4ème projet suivant :
 - Aménagement de la Plaine des sports à Varois et Chaignot
- **AUTORISE** le président à soumettre au Président du Département les 4 projets retenus
- **AUTORISE** le président à signer tout document relatif à ce dossier

MISE EN PLACE D'UNE DEMARCHE DE PREVENTION BASEE SUR LA REDACTION DU DOCUMENT UNIQUE (délibération n°29)

Le président rappelle à l'assemblée :

Dans chaque collectivité, le Code du Travail (art R 4121-1) impose à l'autorité territoriale de réaliser l'évaluation des risques professionnels de ses agents et de consigner les résultats dans un document intitulé « document unique ».

L'évaluation des risques professionnels consiste à :

- Recenser les dangers et coter les risques auxquels sont soumis les agents
- Hiérarchiser les risques inhérents à l'activité de travail des agents
- Proposer des mesures de nature à améliorer les conditions de travail afin de limiter la survenue des accidents de travail et des maladies professionnelles.

Ce projet permettra une réflexion sur les méthodes de travail appliquées dans les services, et sur la prise en compte des aspects santé/sécurité à tous niveaux de la collectivité.

Par ailleurs, le service prévention des risques professionnels du Centre de Gestion de la Côte d'Or accompagne les collectivités dans la mise en œuvre de leur démarche de prévention. Une aide technique est apportée pour la procédure de mise en œuvre et de suivi de la démarche.

Le président propose au Conseil Communautaire de :

- S'engager dans une démarche globale de prévention des risques professionnels basée sur la réalisation préalable du document unique
- Solliciter l'accompagnement du Centre de Gestion de la Côte d'Or par voie de convention

- S'engager à mettre des moyens humains et financiers afin de mettre en place des actions de prévention
- Désigner en interne un agent référent qui aura la charge de suivre et d'animer la démarche : Monsieur Yannick FRIEDRICH.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **ADOpte** ces propositions à l'**UNANIMITE**,
- **AUTORISE** le président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la démarche,
- **AUTORISE** le président à signer la convention de mise à disposition des préventeurs du Centre de Gestion de la Côte d'Or,
- **AUTORISE** le président à engager les crédits correspondant au montant du devis établi par le Centre de Gestion de la Côte d'Or.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES BATIMENTS RECEVANT DES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS (délibération n°30)

Le président informe les membres du Conseil Communautaire qu'une convention de mise à disposition des bâtiments recevant des accueils collectifs de mineurs doit être mise en place entre les communes et la Communauté de Communes Norge et Tille.

Le président présente le projet de convention.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** à l'unanimité le projet de convention
- **AUTORISE** le président à signer la convention

Chaque bâtiment est réputé recevoir des enfants (accueil collectif de mineurs) les mercredis et/ou pendant les vacances scolaires. Les bâtiments propriété de la Communauté de Communes sont mis à disposition des communes qui en assureront l'entretien et le règlement des fluides. Si des activités dépendant de la Communauté de Communes sont effectuées dans des locaux communaux ou intercommunaux (la commune assurant l'entretien et les fluides), la CdC indemniserà les communes concernées à hauteur de 0.10 € par heure / enfant. Un réajustement de ce coût pourra être effectué chaque année.

ENFANCE JEUNESSE

MULTI ACCUEIL - CREATION D'UNE COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS (délibération n°31)

Vu les articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°103 du 11 décembre 2017 décidant que la création, la gestion et le fonctionnement des multi accueils deviennent compétence intercommunales au 1^{er} janvier 2018.

Vu la délibération n°86 du 26 novembre 2018 autorisant la consultation pour la délégation de service public pour la gestion du multi accueil situé à Arc-sur-Tille, du 2 septembre 2019 au dernier jour de l'été 2024

Le Conseil Communautaire ayant approuvé le principe de DSP pour la gestion du multi accueil à Arc sur Tille du 2 septembre 2019 au dernier jour de l'été 2024, il est obligatoire de créer une Commission d'Ouverture des Plis qui aura pour tâches de :

- examiner les garanties professionnelles et financières des candidats,
- dresser la liste des candidats admis à présenter une offre
- ouvrir les plis, analyser les offres, et donner un avis sur les offres
- émettre un avis en cas de projet d'avenant au contrat de DSP, entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5%.

Cette commission se compose du Président de la Communauté de Communes et de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants élus parmi les membres titulaires du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **DESIGNE** les membres suivants pour siéger à la Commission d'Ouverture des Plis :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Patrick MORELIERE	Patricia GOURMAND
Frédéric IMBERT	Philippe MEUNIER
Pierre JOBARD	Patrice MANCEAU
Michel LENOIR	Patrice CHIFFOLOT
Nadine MUTIN	Maurice CHEBION

- **AUTORISE** le Président à signer les documents correspondants.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

PARKING RELAIS DE COVOITURAGE APRR [\(délibération n°32\)](#)

Le président informe les membres du Conseil Communautaire que la SOCIETE APRR a présenté un projet d'aire de covoiturage de 49 places sur la commune d'Arc sur Tille. En effet, la société est conventionnée avec l'Etat et est obligée de créer des parkings relais de covoiturage de 49 places.

Le président explique le projet et précise que la maîtrise d'œuvre serait intercommunale et les coûts de fonctionnement seraient pris en charge par la Communauté de Communes. La société APRR subventionnerait quant à elle entre 50 et 100 % les coûts de construction du parking relais.

Le président indique que la décision finale du projet sera à prendre ultérieurement. Les conseillers communautaires sont pour le moment inviter à autoriser le président à continuer les discussions avec APRR.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- **AUTORISE** le président à continuer les discussions auprès d'APRR

Le président précise que APRR a l'obligation de développer ces places mais pas de fixer le taux de participation. Une discussion s'en suit.

RESERVATION TERRAIN – ZAE DE LA PETITE FIN

Le président fait un point sur la Zone d'activité à Saint Julien.

Il indique que le Bureau a retenu la demande de Monsieur CHAILLOT pour l'acquisition de la parcelle 8d (83).

BASE DE LOISIRS

DEVIS RENFORCEMENT DES BERGES - BASE DE LOISIRS A ARC SUR TILLE (délibération n°33)

Le président informe les membres du Conseil Communautaire qu'un renforcement des berges au niveau d'un endroit précis de la Base de Loisirs devient nécessaire. Par le passé, plusieurs accidents ont eu lieu et malgré l'installation la saison dernière de panneaux interdisant à cet endroit de sauter dans l'eau, cette pratique dangereuse par certains a perduré.

Cet endroit doit donc être sécurisé avant l'ouverture de la saison 2019.

Le président présente un devis de 7 300,00 € HT de l'entreprise ROTHLSBERGER TP.

Les membres du Conseil Communautaire

- **ACCEPTENT** le devis de 7 300,00 € HT
- **AUTORISENT** le président à signer le devis
- **AUTORISENT** le président à signer tout document relatif à ce dossier

QUESTIONS DIVERSES

Le président fait un point sur la demande de M. GILLOTTE. La MiCA va rencontrer son architecte très rapidement. Il indique que des demandes d'aides financières doivent être demandées à toutes les collectivités qui ont la compétence économique, et non pas uniquement à la Communauté de Communes.

Fin de la séance à 19h50